

13) Exonération du paiement de la taxe sur les spectacles applicables aux recettes des manifestations qui seront organisées par la Municipalité dans le cadre de la Semaine Commerciale de Saint-Denis (du 1er au 9 Octobre/66)

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune a pris à sa charge tous les frais généralement quelconques qu'entraînera l'organisation de la Semaine Commerciale qui doit se dérouler à Saint-Denis du 1er au 9 Octobre prochain.

Il est évident que toutes les recettes qui seront encaissées à cette occasion viendront en déduction des dépenses qui auront été engagées par la Municipalité.

Toutefois, je crains que cela ne soit plus suffisant et je me propose avec votre accord, de demander à Monsieur le Préfet de nous accorder l'exonération du paiement de la taxe sur les spectacles qui est applicable aux différentes manifestations, spectacles etc...qui seront organisés dans le cadre de la Semaine de Saint-Denis.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.